
PROVINCE DE QUÉBEC36^e LÉGISLATURE2^e SESSION

QUÉBEC, LE 31 MARS 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 31 mars 2001*

Aujourd'hui, à huit heures quarante minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 3 Loi n^o 1 sur les crédits, 2001-2002n^o 4 Loi n^o 5 sur les crédits, 2000-2001

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.